

N/REF : 22/09/2025 14H33 C:262735 I:34567
V/REF : OSMIL807526609
V/Email reçu le Lundi 22/09/2025 a 14H33

SDC 'Résidence Les Sables'
C/O FONCIA AGDA
Agence AGDA Andreolety
85 AV JEAN JAURES
38320 EYBENS

V/REF.IMM. 180
IMMEUBLE : RES.LES SABLES
AVENUE LESDIGUIERES
38560 CHAMP SUR DRAC

St Martin-H, le 24 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1-26 RUE LESDIGUIERES - CHAMPS SUR DRAC - MD GARCIA 06 30 93 98 98
CONJOINT SUR PLACE 06 20 29 41 25

MOTIF : INTERVENIR POUR UN CURAGE /DEBOUCHAGE DE SES TOILETTES

Donneur d'ordre : Mme L. OZKARA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 23/09/2025 A 08H15
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
DEBOUCHAGE HORIZONTAL TOILETTES SITUÉ EN VIDE SANITAIRE
SUITE A PROBLEME D'ODEUR CHEZ MR GARCIA ET DANS LE HALL D'ENTRÉE

FAIRE REPRENDRE LES REGARDS EN VIDE SANITAIRE PAR UNE ENTREPRISE
SPÉCIALISÉE
PRESENCE D'EAU DANS LE VIDE SANITAIRE

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 24/09/25 a 17H24 Mme L. OZKARA

AS LCOMPTER Email envoyé le 23/09/25 a 10H14 Mme L. OZKARA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	270,66
1,50	H(s)2ème personnel	2	57,34	86,01
TOTAL H.T.				356,67
T.V.A. a 10,00%				35,66
TOTAL T.T.C.En EURO				392,33

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN